

Modification de la commission de gestion

ATTIJARI FCP SERENITE

Fonds Commun de Placement

Agrément du CMF n°44-2010 du 22 décembre 2010

Adresse : Immeuble Fékih – Rue des Lacs de Mazurie – 1053 Les Berges du Lac

Attijari Gestion, en sa qualité de gestionnaire de **ATTIJARI FCP SERENITE**, informe le public et les porteurs de parts que son Conseil d'Administration, tenu le 16 juillet 2012, a décidé de réviser à la hausse la commission de gestion de « Attijari Gestion » en contrepartie de ses prestations de gestionnaire financier, administratif et comptable du Fonds.

Ainsi, la commission de gestion sera fixée à **1.50% (Hors Taxes) de l'actif net par an au lieu de 1.00% (Hors Taxes) de l'actif net par an.**

Cette augmentation de la commission de gestion sera mise en application à partir du 1^{er} janvier 2013 et conformément aux dispositions de l'article 11 de la décision générale du Conseil du Marché Financier n°8 du 1^{er} avril 2004 relative aux changements dans la vie d'un OPCVM et aux obligations d'information y afférentes, **une faculté de sortie sans frais pendant une période de 3 mois est offerte aux porteurs de parts à compter du 28 septembre 2012.**